

Un comité local pour mieux aider les victimes en Côte-d'Or

samedi 23 février 2019, par [Thémis](#)

Il en existe dans chaque département : le CLAV, comité local d'aide aux victimes, a été installé le 1er février en Côte-d'Or. Il veille à assurer un meilleur suivi des victimes de toutes infractions pénales, mais aussi de catastrophes naturelles, et à améliorer les dispositifs d'aide.

Un CLAV, comité local d'aide aux victimes, vient d'être installé en Côte-d'Or. Présent dans chaque département, il structure et coordonne les dispositifs en faveur des victimes, aussi bien d'infractions pénales, d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs ou de catastrophes naturelles. Le CLAV, qui succède au comité local de suivi des victimes de terrorisme, a été présenté ce vendredi 22 février, à l'occasion de la journée européenne des victimes.

L'association France Victimes 21 au cœur du dispositif

Sa composition est élargie, on y trouve les représentants de la justice, des forces de sécurité, de la cohésion sociale, de la santé, des associations en tête desquelles France Victimes 21, mais y sont également représentés des services financiers, les collectivités locales, la CAF, la CPAM, Pôle emploi, l'Office national des anciens combattants. De quoi assurer une prise en charge globale, sanitaire, juridique et sociale, adaptée aux besoins des victimes.

Il n'est pas nécessaire d'avoir été agressé physiquement pour subir un traumatisme, rappelle Eric Mathais, procureur de la République de Dijon : « par exemple une personne âgée victime d'un cambriolage, alors qu'elle est présente dans son domicile, cela peut-être pour elle un véritable traumatisme, avec une impossibilité pendant un temps de rester chez elle ». Certaines personnes ne sollicitent aucune aide, alors qu'elles sont en réalité fortement traumatisées. Le procureur peut missionner l'association France Victimes 21 pour qu'elle prenne directement contact avec ces personnes.

Mieux informer les victimes sur l'enquête en cours

Les victimes attendent souvent longtemps des nouvelles des enquêtes en cours. Désormais, le procureur de la République peut mandater l'association France Victimes 21 pour qu'elle obtienne des informations utiles, auprès des enquêteurs, dans les enquêtes pour homicides et blessures involontaires, et les enquêtes-décès.

Jean Péchinot, secrétaire général de l'association, salue cette avancée qui lui permet en général en 48 heures de collecter suffisamment d'éléments pour en informer les victimes ou leur famille, et aussi les assureurs, afin qu'ils puissent prendre les premières dispositions d'indemnisation.

Jean Péchinot se souvient que le 4 décembre 1999, lorsqu'une explosion de gaz avait soufflé un immeuble avenue Eiffel à Dijon, tuant 11 personnes, il avait fallu attendre 24 heures avant de pouvoir dire aux familles où les corps avaient été transportés. Le genre de situation qu'une meilleure coordination des différents intervenants peut aider à éviter.

Dans le cas d'une comparution immédiate, l'association peut-être par ailleurs missionnée pour fixer un rendez-vous à la victime avant l'audience, et vérifier par exemple si l'assurance de cette personne comporte une clause défense-recours et peut prendre en charge des frais d'avocat.

Le moment où il faut annoncer un décès à une famille

L'aide aux victimes a même dorénavant une déléguée interministérielle, Elisabeth Pelsez, qui envisage notamment de mettre en place une formation pour aider les forces de l'ordre à annoncer un décès aux familles.

Un moment toujours très délicat, fréquent dans le cas d'un accident de la circulation, témoigne le colonel Pascal Hurtault, commandant en second de la région de gendarmerie Bourgogne-Franche-Comté : « il n'y a pas de solution toute faite. L'annonce émane de la personnalité de chacun. Pour avoir été moi-même confronté à ce type de situation, ce que l'on recherche, c'est de ne pas commettre d'impair. Lorsque le gendarme se présente à une heure ou deux heures du matin au domicile d'une mère de famille, quand cette personne ouvre la porte, elle comprend de façon immédiate ce qui s'est passé ».

Il faut aller vite, les familles apprennent parfois le drame qui les frappe par la presse, ou de nos jours par les réseaux sociaux.

Source : France Bleu

Auteyur : Jacky Page

Date : 23/02/2019